



# COMMUNE D'ENTREVAUX

## ARRETE MUNICIPAL N° 124/2025

**Objet :** OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LA PLACE CHARLES PANIER.

Le Maire d'Entrevaux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2125-1,

Vu le Code de la Route et notamment les dispositions relatives à la circulation routière et applicables à tous les usagers de la route,

Vu la loi n° 89-413 du 22 juin 1989 et le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 relatifs au Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction Interministérielle sur la signalisation routière du 6 novembre 1992, modifiée,

Vu le Plan de signalisation annexé au présent arrêté,

Vu l'organisation par le service animation d'un concert animé par un « duo de chanteurs » le mercredi 13 août 2025 sur la Place Charles Panier,

CONSIDERANT que l'autorisation d'occuper le domaine public doit être règlementée à l'occasion de cette représentation,

## ARRETE

**Article 1 :**

La Place « Charles Panier » est réservée de 19 heures à 23 heures le mercredi 13 août 2025, aux « Duo de chanteurs » pour la représentation de leur concert.

**Article 2 :**

La présente autorisation est consentie à titre précaire et révocable pour une durée de 1 jour qui commencera à courir le 13 août 2025 à 19 heures pour se terminer le 13 août 2025 à 23 heures.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera publié sur le site de la commune d'Entrevaux.

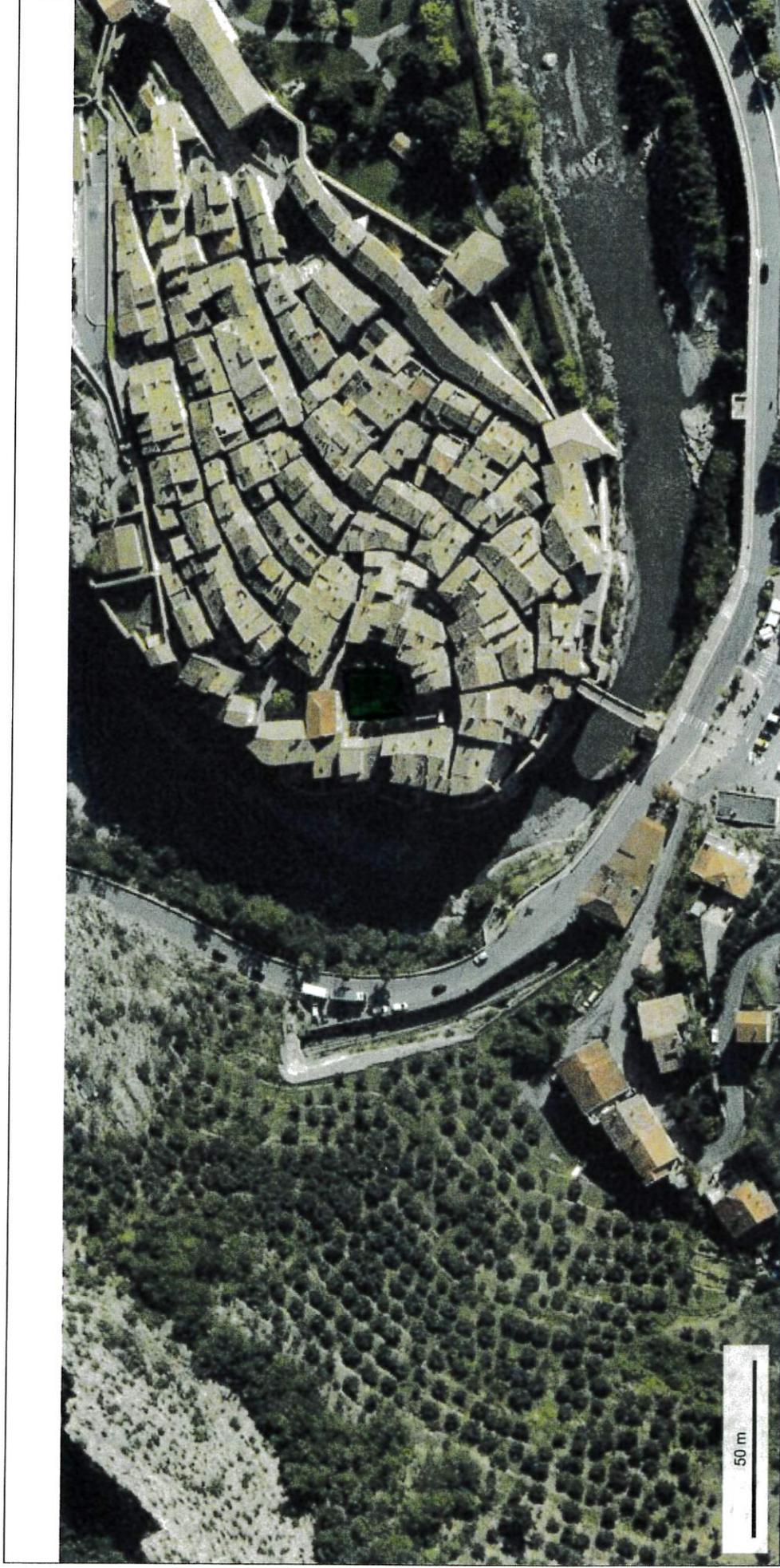
**Article 4 :**

La Gendarmerie, le Maire, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Entrevaux, le 5 août 2025.

Le Maire,  
Lucas GUIBERT,





© IGN 2019 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 6° 48' 41" E  
Latitude : 43° 56' 59" N

Occupation domaine public le mercredi  
13.08.2025 de 19 heures à 23 heures  
" Duo de Chanteurs "